



WSDS-038F Agent de polissage à base de tripoli

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'établissement

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Agent de polissage à base de tripoli

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326, É.-U.

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Aucun étiquetage applicable

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U.)

Sans objet

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH-É.-U.)
Silice, amorphe	(No CAS) 7631-86-9	65 - 80	Non classifié
Suif	(No CAS) 61789-97-7	7 - 12	Non classifié
Glycérides, C14-18	(No CAS) 67701-27-3	10 - 11	Non classifié
Cires à base de paraffine et cires à base d'hydrocarbures	(No CAS) 8002-74-2	3 - 5	Irritant pour les yeux 2B, H320

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.

Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Les poussières peuvent causer une toux et un essoufflement. L'inhalation prolongée de poussières peut nuire à la capacité pulmonaire.

Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau : Les poussières peuvent causer une irritation. Peut causer des abrasions.

Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux : Les poussières peuvent irriter ou endommager les yeux sans protection.

WSDS-038F Agent de polissage à base de tripoli

Fiche signalétique

Symptômes ou blessures en cas d'ingestion : Aucun en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur adéquat : Utiliser de l'eau, du dioxyde de carbone, de la mousse ou un agent chimique en poudre.
Agent extincteur inadéquat : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger connu.
Danger d'explosion : Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet. L'agent de polissage séché ainsi que les peluches et les débris du disque de polissage peuvent rendre le mélange combustible. Traiter comme un feu d'huile.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucune.

6.3. Méthodes et matières destinées aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.
Méthodes de nettoyage : Balayer dans des contenants ; les débris de disque et d'agent de meulage entreposés peuvent contenir de la peluche combustible.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Protéger les liquides du gel. Ranger à l'écart des sources de chaleur excessive.

7.3. Utilisations finales particulières

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Suif (61789-97-7)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
Glycérides, C14-18 (67701-27-3)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
Cires à base de paraffine et cires à base d'hydrocarbures (8002-74-2)		
ACGIH	MPT de l'ACGIH (mg/m ³)	2 mg/m ³ (émanations)
OSHA	Sans objet	

WSDS-038F Agent de polissage à base de tripoli

Fiche signalétique

Silice, amorphe (7631-86-9)	
ACGIH	Sans objet
OSHA	Sans objet

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques adéquats	: La ventilation locale par aspiration et la ventilation générale doivent convenir aux normes d'exposition.
Protection des mains	: Gants de protection.
Protection des yeux	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de travail adéquats.
Protection respiratoire	: Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition pertinentes, utiliser un système de protection respiratoire homologué par la NIOSH.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Sous forme de gâteau
Couleur	: Brun
Odeur	: Suif
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 125-145 °F
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: >300 °F
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Émulsifiable dans l'eau.
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Log Koe	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

WSDS-038F Agent de polissage à base de tripoli

Fiche signalétique

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Combustibles ou agents réducteurs puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pendant la combustion, des hydrocarbures peuvent se former pour générer de la fumée, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Cires à base de paraffine et cires à base d'hydrocarbures (8002-74-2)

DL50 orale, rat	> 3 750 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 3 600 mg/kg

Silice, amorphe (7631-86-9)

DL50 orale, rat	> 5 000 mg/kg
DL50 cutanée, lapin	> 2 000 mg/kg
CL50 inhalée, rat (mg/l)	> 2,2 mg/l (durée d'exposition : 1 h)

Corrosion ou irritation cutanées : Non classifié
Dommages ou irritations graves des yeux : Non classifié
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classifié
Mutagénicité des cellules germinales : Non classifié
Cancérogénicité : Non classifié

Silice, amorphe (7631-86-9)

Groupe du CIRC	3 – Non classifiable
----------------	----------------------

Toxique pour la reproduction : Non classifié
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classifié

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classifié

Danger d'aspiration : Non classifié

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Silice, amorphe (7631-86-9)

CL50, poisson 1	5 000 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CE50, Daphnia 1	7 600 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Silice, amorphe (7631-86-9)

Facteur de bioconcentration, poisson 1	Aucune bioaccumulation prévue
--	-------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

WSDS-038F Agent de polissage à base de tripoli

Fiche signalétique

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible
Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des déchets : Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon la définition des règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Suif (61789-97-7)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Glycérides, C14-18 (67701-27-3)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Cires à base de paraffine et cires à base d'hydrocarbures (8002-74-2)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Silice, amorphe (7631-86-9)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

15.2. Règlements des États des É.-U.

Suif (61789-97-7)

É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Cires à base de paraffine et cires à base d'hydrocarbures (8002-74-2)

É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know
É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Silice, amorphe (7631-86-9)

É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know
É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

SECTION 16 : Autres renseignements

Texte complet des mentions de danger :

Irritant pour les yeux 2B	Dommages aux yeux et irritation des yeux graves, catégorie 2B
H320	Provoque l'irritation des yeux

Ces renseignements sont fondés sur les connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété particulière du produit.